

Dimanche 05 mars 2017 : 1er dimanche de carême
Homélie pour la célébration de l'appel décisif des catéchumènes.

Quarante jours pour faire du neuf !

Depuis mercredi, nous sommes entrés dans le temps du carême. Un chemin s'est ouvert devant nous ! Un chemin qui nous conduira à Pâques !

Un chemin s'ouvre devant nous mais avons-nous le désir de marcher et d'avancer ? Marcher et avancer, non pas en solitaire, mais avec l'aide de Dieu et de nos frères. De grâce, frères et sœurs, ne faites pas du chemin de carême un parcours du combattant où vous ne compteriez que sur vos seules forces ! Vivre ainsi le carême reviendrait finalement à se mettre au centre alors qu'il s'agit de faire place au Christ et à tous ceux qui en sont le visage, notamment les plus pauvres.

Sur ce chemin de carême, vous rencontrerez des difficultés. Vos pieds se fatigueront, le froid ou la chaleur pourront vous accabler, la destination vous paraîtra parfois inatteignable. La tentation sera grande d'arrêter la marche et d'ignorer cet appel à la vie qu'est le carême. Souvenez-vous alors de l'attitude du Christ. Lorsque le diable le tente au désert, que fait-il ? Il cite la parole de Dieu, il la remet au cœur de sa vie et de ses choix ! Ainsi, tout au long de ce carême, la parole de Dieu nous est donnée pour vaincre les tentations qui nous éloigneraient du projet de Dieu pour nous-mêmes et pour notre humanité.

Tout au long de votre chemin, souvenez-vous également que la raison d'être du carême, c'est Pâques ! C'est parce qu'il y a Pâques, qu'il y a le carême et non pas l'inverse ! C'est pour cela que ces quarante jours sont un temps fort pour vous qui vous préparez au baptême, à l'irruption de Pâques dans votre vie.

Frères et sœurs, regardez ces catéchumènes, accompagnez-les tout au long de ce carême, notamment lors de la célébration des scrutins. Laissez-leur vous dire l'aujourd'hui de la vie du Ressuscité et de l'œuvre de l'Esprit. Alors le carême pourrait bien faire du neuf en eux et en vous ! Amen !

+ Pascal Delannoy
Évêque de Saint-Denis-en-France